ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1062-20040616

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 279 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du comté de Hochelaga-Maisonneuve

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE, nous ne voulons pas que le CLSC Hochelaga-Maisonneuve disparaisse dans une fusion avec d'autre CLSC et des centres de soins prolongés pour personnes âgées (CHSLD) des quartiers avoisinants comme veut le forcer la loi 25. Nous craignons que les services de notre CLSC diminuent en raison des transferts de personnel vers les autres établissements qui en résulteraient.

ATTENDU QUE, nous voulons garder, pleine et entière, la mission de prévention, de la promotion de la santé, de développement social et d'action communautaire inhérente à notre CLSC. Nous refusons que cette mission soit subordonnée à des établissements qui n'ont pas les mêmes fonctions.

ATTENDU QUE, nous croyons que cette fusion aura pour effet de diminuer la qualité et l'accessibilité des services de notre CLSC. Sachez que depuis plus de 30 ans, la population de Hochelaga-Maisonneuve a toujours montré son attachement à son CLSC, l'un des tout premiers à avoir été fondé au Québec. Depuis le début, la population du quartier a son mot à dire dans la bonne marche du CLSC puisqu'elle élit cinq personnes pour la représenter. Avec cette fusion, le CLSC perdra son conseil d'administration et la populaire n'y aura plus aucun représentant.

ATTENDU QU'EN décembre 2003, le conseil d'administration du CLSC s'est unanimement opposé aux projets de loi 25,30 et 31 pour ces raisons.

L'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens de Hochelaga-Maisonneuve, demandons au Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, de ne pas fusionner notre CLSC et de préserver sa mission dans son intégralité.

Parce que nous disons OUI, à la participation démocratique citoyenne, OUI, à des services sociaux et médicaux de proximité, OUI à la prévention et à la promotion de la santé, nous disons NON à la fusion!

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Louise Harel

Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve

14 juin 2004.

Date

Notre CLSC, on y tient !

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

Nous ne voulons pas que le CLSC Hochelaga-Maisonneuve disparaisse dans une fusion avec d'autres CLSC et des centres de soins prolongés pour personnes âgées (CHSLD) des quartiers avoisinants comme veut le forcer la loi 25. Nous craignons que les services de notre CLSC diminuent en raison des transferts de personnel vers les autres établissements qui en résulteraient.

Nous voulons garder, pleine et entière, la mission de prévention, de la promotion de la santé, de développement social et d'action communautaire inhérente à notre CLSC. Nous refusons que cette mission soit subordonnée à des établissements qui n'ont pas les mêmes fonctions.

Nous croyons que cette fusion aura pour effet de diminuer la qualité et l'accessibilité des services de notre CLSC. Sachez que depuis plus de 30 ans, la population de Hochelaga-Maisonneuve a toujours montré son attachement à son CLSC, l'un des tout premiers à avoir été fondé au Québec. Depuis le début, la population du quartier a son mot à dire dans la bonne marche du CLSC puisqu'elle élit cinq personnes pour la représenter. Avec cette fusion, le CLSC perdra son conseil d'administration et la population n'y aura plus aucun représentant.

D'ailleurs, en décembre 2003, le conseil d'administration du CLSC s'est unanimement opposé aux projets de loi 25, 30 et 31 pour ces raisons.

Nous, citoyennes et citoyens de Hochelaga-Maisonneuve, vous demandons de ne pas fusionner notre CLSC et de préserver sa mission dans son intégralité.

Parce que nous disons OUI, à la participation démocratique citoyenne, OUI, à des services sociaux et médicaux de proximité, OUI à la prévention et à la promotion de la santé, ***nous disons NON à la fusion !***

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
1- Lorie-A Parthenais	4920 Lafontaine	
2- ALAIN ARSENEAULT	2092 Charlemagne	Alain Arseneault
3- SERGE TREMBLAY	5985 HOCHELAGA # 2	
4- Hélène Tremblay	1765 DÉZERY #8	Hélène Tremblay
5- Michel Dugas	2168 Trudeau V Lasalle	M. Dugas
6- Ray Jesse	1421 D'ORLEANS MTL	
7- Marc Gauthier	555 AVE DE LA SALLE MTL	MARC GAUTHIER
8- Carole Freeman	509 Aird	CAROLE FREEMAN
9- Pascale-Nathalie Delisle	1631 Bourbonnière	Pascale-Nathalie Delisle
10- Pierre Tétrault	565 J. CARTIER	Pierre Tétrault
11- Jean-Marc Cauvier	1402 Joliette	Jean-Marc Cauvier
12- Nancy Létourneau	1476, Préfontaine	Nancy Létourneau
13- Louis Dompierre	2570 rue Nicolet salle 311	Louis Dompierre
14- DIANE DAIGLÉ	3600 LAFontaine	Diane Daigle
15- Pauline (mme) Bélanger	2207 Cuvillier	524-3904 (514)
16-		
17-		
18-		
19-		
20-		

Retournez cette pétition à : 4495, rue Adam, Montréal, H1V 1T9 ou à l'organisation qui vous l'a transmise